



## Mali : faire semblant et rien d'autre ?

- 16 déc. 2019
- Par [Joseph Brunet-Jailly](#)
- Blog : [Le blog de Joseph Brunet-Jailly](#)

La situation sécuritaire, politique et sociale du Mali pourrait bientôt aboutir à une immense zone de non-droit au coeur du Sahel. Tel est le résultat de l'accord d'Alger, et des conditions dans lesquelles il a été préparé et signé. Mais le trafic de drogue et à l'activité des commanditaires extérieurs (essentiellement l'Empire islamique et Al-Quaida) des mouvements armés locaux sont ignorés

Le Mali est aujourd'hui menacé dans son existence même par des attaques terroristes de plus en plus fréquentes et de plus en plus conséquentes. L'extension géographique de l'insécurité au Mali et dans les pays limitrophes est bien illustrée par les cartes fondées sur le registre de l'ACLED, telles qu'elles sont publiées par exemple par l'Institut des études de sécurité (ISS)<sup>[1]</sup>. Quant à l'importance des attaques, qu'il suffise de rappeler quelques exemples récents : Boulkessi et Mondoro, au moins 40 soldats tués le 30 septembre, deux attaques revendiquées à la fois par le GSIM d'Ihad Ag Ghaly et par EIGS, tout en étant aussi attribuées à Ansarul Islam; Indelimane, 53 soldats et un civil tués le 1er novembre, attaque revendiquée par l'EIGS ; Tabankort, 43 soldats tués et 29 blessés le 18 novembre, revendiquée par EIGS. Le Niger n'est pas épargné, notamment à sa frontière avec le Mali : une vingtaine de morts à Inates le 1<sup>er</sup> juillet 2019, 71 morts au même endroit le 10 décembre, deux attaques revendiquées par EIGS. Et comme on le voit, ces attaques lourdes sont clairement revendiquées par des organisations disposant de soutiens extérieurs au Sahel.

Au même moment, l'opinion malienne se montre de plus en plus hostile aux interventions des troupes étrangères qui ont volé au secours du pays, et mettent en cause les motivations des pays qui les envoient. Le camp de la MINUSMA à Sévaré a été attaqué par une foule excitée, le chanteur Salif Kéita s'est éloigné très loin de ses bases pour livrer une analyse politique tronquée de la situation, et des groupements divers se mobilisent pour un appel à la Russie ou à la Chine, notamment. Que l'opinion publique, enthousiaste devant les troupes françaises en 2013, se montre aujourd'hui ingrate ne surprend pas : elle est gavée de faits divers, des récits qu'on lui fait de l'or de la Kim Kardashian malienne ou des bonnes œuvres de telle ou telle

grande dame, elle erre entre la désolation et la fête, elle n'est ni éduquée ni entraînée au débat politique et à la décision démocratique.

Quant aux acteurs politiques du drame, quels rôles jouent-ils ? Dès qu'on se tourne de ce côté, on constate qu'ils jouent, tous et chacun, un rôle convenu, les yeux tournés vers les caméras, vers l'opinion internationale, au lieu d'affronter sérieusement le problème, et qu'ils se jettent mutuellement tant de poudre aux yeux qu'ils s'en aveuglent eux-mêmes. On examine ci-dessous plusieurs exemples de ces jeux funestes : certains mettent en cause les institutions internationales et les Etats qui prétendent contribuer à la stabilisation du Mali, d'autres impliquent les acteurs directs du drame, c'est-à-dire l'Etat du Mali, d'un côté, et les groupes armés, qu'ils soient signataires ou non de l'accord d'Alger, de l'autre.

\*

\* \*

Comme le montre l'évolution du mandat de la MINUSMA, les Etats qui comptent sur la planète et les institutions internationales qu'ils manipulent sont des adeptes du faire semblant. Le Représentant spécial des Nations-Unies au Mali et Chef de la MINUSMA déclarait récemment : "Il y a un malentendu originel. Pour le Malien lambda ou l'observateur, si nous sommes au Mali c'est pour lutter contre le terrorisme, mais la MINUSMA n'a pas le mandat pour cela ! Alors, évidemment, si c'est là-dessus que vous jugez, vous allez dire que rien n'a été fait. Mais c'est oublier que nous avons aussi une mission politique et de stabilisation : accompagner le processus de paix, aider à organiser les élections... là il y a des succès. Il y a un véritable quiproquo."[\[2\]](#)

Très grand succès en matière électorale, à n'en pas douter, puisque à la quasi unanimité les candidats sérieux à l'élection présidentielle de 2018 ont jugé qu'elle avait été trafiquée[\[3\]](#). Très grand succès en matière politique, puisque les vrais problèmes, que révèlent les enquêtes d'opinion[\[4\]](#), tels que la défiance à l'égard des élus, la corruption massive de l'administration et de la justice, la défiance de l'opinion à l'égard des dirigeants politiques, la gouvernance clanique et familiale, etc, sont obstinément poussés sous le tapis. Mais, en outre, le Représentant du Secrétaire Général fait semblant d'avoir oublié l'évolution du mandat de la MINUSMA.

*Un mandat initial bien argumenté, large et robuste*

Au départ, le Conseil de sécurité, par sa résolution 2100 du 25 avril 2013, a insisté "sur le fait que le terrorisme ne peut être vaincu qu'à la faveur d'une démarche suivie et globale, fondée sur la participation et la collaboration actives de l'ensemble des États et organismes régionaux et internationaux, pour contrer, affaiblir, et isoler la menace terroriste"[\[5\]](#). On a bien lu "contrer, affaiblir et isoler": faut-il donc penser que ce considérant ne concernait pas la MINUSMA ? Mais dans ce cas, qui d'autre ? Et le critère "de la réduction significative de la capacité des terroristes à présenter une grave menace pour la population civile et le personnel international aux abords immédiats ou à l'intérieur de la zone de responsabilité envisagée pour la MINUSMA"[\[6\]](#) est-il cité au hasard ? Non, puisque la même résolution autorise la MINUSMA à "user de tous les moyens nécessaires" pour s'acquitter du mandat qui lui est confié,[\[7\]](#) ce qui est la définition même d'un mandat robuste[\[8\]](#). Et que ce mandat lui demande en particulier d'accorder une attention prioritaire aux principales agglomérations et aux axes de communication, en protégeant les civils, en surveillant la situation des droits de

l'homme, en mettant en place les conditions indispensables à l'acheminement de l'aide humanitaire et au retour des déplacés, à l'extension de l'autorité de l'État et à la préparation d'élections libres, ouvertes à tous et pacifiques. Une tâche immense, il est vrai !

L'année suivante, par sa résolution 2164 du 25 juin 2014, le Conseil demande à la MINUSMA d'étendre sa présence, notamment grâce à des patrouilles de longue portée, dans la limite de ses capacités, dans le nord du pays, au-delà des principales agglomérations,<sup>[9]</sup> et en particulier dans les zones où les civils sont en danger. Il lui incombe en particulier de "prendre activement des dispositions pour empêcher le retour d'éléments armés"<sup>[10]</sup> dans les zones du pays d'où ils avaient été chassés. On a bien lu : "activement.. empêcher le retour d'éléments armés" !

### *Un retrait significatif dès 2015*

Mais déjà, en 2014, le Conseil de sécurité fait semblant de croire que la nomination d'un haut-représentant signerait le début d'un dialogue politique ; l'année suivante, dans sa résolution 2227 du 27 juin 2015, il fait semblant d'admettre que les réformes politiques susceptibles de prévenir la résurgence de révoltes armées ont été faites, ou le seront si l'on applique l'accord d'Alger. Il n'est plus question de l'ambitieux mandat politique et militaire rappelé ci-dessus, mais seulement d'« encourager et soutenir la pleine mise en œuvre de l'Accord par le Gouvernement malien et les groupes armés de la Plateforme et de la Coordination, notamment en favorisant la participation de la société civile, y compris des organisations de femmes et de jeunes. »<sup>[11]</sup> En pratique, au lieu d'agir en faveur d'un véritable dialogue politique national, entre toutes les parties prenantes, qui eût été seul capable d'affronter le problème politique parfaitement évident depuis 2012, la déliquescence qui mine l'État et menace l'existence même du Mali, la MINUSMA veut faire croire que l'accord d'Alger en tient lieu, et elle va se précipiter à concourir à une activité purement formelle, vidée par la pratique de la fraude de tout réel contenu politique, l'organisation d'élections locales qu'elles prédit « transparentes, régulières, libres et ouvertes à tous »<sup>[12]</sup>, bien entendu !

C'est bien, hélas, ce message de retrait que le Représentant spécial adjoint du secrétaire général des Nations Unies, chargé des affaires politiques, a porté aux députés du Mali dès le 30 juin 2015, affirmant que « le mandat de la MINUSMA ne lui permet pas de lutter contre les groupes djihadistes et terroristes, et la présentant comme un outil politique et non un outil de guerre. »<sup>[13]</sup> Cette présentation est fallacieuse tant dans son esprit que dans ses arguments. Dans son esprit, car de qui attend-on qu'il soit mis fin aux attaques des groupes armés signataires et non signataires, si ce n'est des effectifs de militaires nationaux, s'il en existe, ou étrangers, les forces françaises et la MINUSMA, missionnés par le Conseil de sécurité<sup>[14]</sup> ? Fallacieuse aussi dans ses arguments, par exemple celui qui évoque la « robustesse » du mandat, c'est-à-dire la possibilité pour la MINUSMA d'utiliser la force pour remplir ses missions : en effet la résolution 2227, votée la veille de cette audition, dispose que le Conseil de sécurité « autorise la MINUSMA à utiliser tous les moyens nécessaires pour accomplir son mandat, dans les limites de ses capacités et dans ses zones de déploiement »<sup>[15]</sup>, ce qui reprend exactement la formulation de 2014 (en son article 17) et rappelle exactement la définition d'un mandat robuste.

Et s'il était vrai que la MINUSMA est un outil politique, on ne comprendrait pas qu'un de ses diplomates chevronnés, en poste à Kidal depuis cinq ans, ait pu récemment se permettre une formule qui sous-entend que Kidal ne serait plus partie du Mali.

On voit que dès 2015 le Conseil de sécurité fait semblant d'être très impliqué dans la sécurisation et la promotion du dialogue politique, alors qu'en réalité il ne fait que restreindre ses ambitions à de pures apparences. La raison en est révélée au grand jour dans le second considérant de la résolution 2295 du 26 juin 2016, où le Conseil de sécurité réaffirme "son ferme attachement à la souveraineté, à l'unité et à l'intégrité territoriale du Mali, insistant sur le fait que c'est avant tout aux autorités maliennes qu'il incombe d'assurer la stabilité et la sécurité sur l'ensemble du territoire malien, et soulignant qu'il importe que le pays prenne en main les initiatives en faveur de la paix et de la sécurité."[\[16\]](#) Comme il apparaît ici sans l'ombre d'un doute, le Conseil se défait désormais sur le gouvernement du Mali et sur l'Accord d'Alger, en lequel il veut voir, contre toute évidence[\[17\]](#), "un texte équilibré et complet, en ce qu'il prend en compte les dimensions politique et institutionnelle de la crise au Mali et les aspects touchant la gouvernance, la sécurité, le développement et la réconciliation."[\[18\]](#)

Et comme ses motifs d'autosatisfaction sont manifestement assez difficiles à identifier, le Conseil de Sécurité se félicite, dans cette même résolution 2295, de l'annonce d'un référendum constitutionnel[\[19\]](#), prévu initialement pour novembre 2016, et dont le projet créera en fait une situation hautement inflammable jusqu'au mois d'août 2017, date à laquelle il devra être ajourné *sine die* dans une atmosphère quasi insurrectionnelle[\[20\]](#) désamorcée au dernier moment par des interventions pressantes des autorités religieuses et traditionnelles et de quelques leaders politiques et responsables des institutions auprès du Président de la République.

### *Le Conseil de sécurité fait semblant et divague*

Le fait que le Conseil de Sécurité se contente de faire semblant est tout aussi patent dans sa résolution 2364 du 29 juin 2017[\[21\]](#), dans laquelle il se félicite de la tenue de la Conférence d'entente nationale, comme s'il n'avait pas été informé des incidents qui ont marqué son déroulement, d'une part, et de l'effacement qu'a produit – au gouvernement du Mali comme chez certains de ses partenaires, notamment la France – l'une de ses conclusions, d'autre part. Incidents, puisque, dans un premier temps, l'opposition politique d'un côté, la CMA et la Plateforme de l'autre, refusaient d'y participer ; il a fallu de multiples tractations, et des arrangements dont le bon peuple ne saura rien[\[22\]](#), pour obtenir leur participation ; ce sera ensuite l'irruption de délégués surnuméraires du Nord[\[23\]](#), sans que personne ne s'y oppose, de sorte que la composition de l'assemblée, telle qu'elle avait été prévue par l'administration, s'est trouvée considérablement modifiée[\[24\]](#) et encore moins représentative de la population du pays qu'elle ne l'était initialement. Mais l'objectif de la manœuvre des agents des mouvements armés a été atteint puisque l'une des recommandations de la conférence invitera le gouvernement à négocier avec les djihadistes, et plus précisément avec Iyad Ag Ghaly d'une part et Amadou Koufa d'autre part[\[25\]](#) : une recommandation que le Chef de l'Etat ne voudra jamais admettre[\[26\]](#) alors qu'elle a été imprimée noir sur blanc et diffusée[\[27\]](#).

En 2018, c'est désormais l'agacement des milieux internationaux qui s'exprime clairement, bien qu'en termes diplomatiques, dans les considérants de la résolution 2423(2018) : "*Se disant vivement préoccupé* par les retards qui persistent, s'agissant de la pleine mise en œuvre de l'Accord, trois ans après sa signature, [...]"; "*Se déclarant vivement préoccupé* par la détérioration constante des conditions de sécurité au Mali, en particulier [...]"; "*Exprime sa profonde frustration* de voir que les parties ont trop longtemps retardé la mise en œuvre de l'Accord, [...]". Il est bien question dans cette résolution de "rétablir la paix et la stabilité" (dans les considérants, et au § 40) plutôt que de maintien de la paix, alors que la première

formule est beaucoup plus exigeante, mais en fin de compte le Conseil "*prie* la Mission de revoir la hiérarchisation de ses actions et de ses ressources pour se concentrer sur les tâches politiques"(§ 26), c'est-à-dire opérations électorales, réformes institutionnelles, etc...

On remarquera par ailleurs que les activités "prioritaires" font l'objet de 24 alinéas différents dans l'article 38 : tant de priorités vident de sens la notion même de priorité. On y lit bien les expressions "contrer les attaques asymétriques dirigées contre les civils" (art 34 et art. 38 d) ii), ou même, "Prendre des mesures actives et robustes pour protéger les civils, y compris en effectuant des patrouilles énergiques et efficaces dans les zones où les civils sont en danger..." (Résolution 2423(2018), art. 38, d, ii) 4<sup>ème</sup> tiret), mais cette priorité qui fait clairement référence –par le terme "robustes"– à l'usage de la force, est noyée au milieu de dizaines d'autres. Par ailleurs, toutes les considérations sur les questions d'environnement, de genre, d'armes légères, du rôle des femmes et des jeunes, de sécheresse, de désertification, de dégradation des sols, d'insécurité alimentaire, d'accès à l'énergie et de changements climatiques, etc... ne peuvent que disperser l'attention de la MINUSMA, comme aussi d'ailleurs le rappel trop fréquent de la responsabilité première du Gouvernement, rappel dans lequel on ne peut pas ne pas voir une erreur d'analyse, de la part du Conseil de sécurité, quant à la capacité effective de ce gouvernement.

### *Le Conseil de sécurité s'enfonce dans l'erreur*

Dans sa dernière résolution en date, n° 2480(2019), le Conseil de sécurité recentre étroitement les priorités sur l'application de l'accord d'Alger : réforme constitutionnelle et réformes institutionnelles "à l'issue d'une consultation sans exclusive à laquelle auront pleinement participé les parties maliennes, l'opposition politique et la société civile" (art. 4 premier tiret) ; allocation de 30% des ressources de l'Etat aux "autorités locales", formation d'au moins 3 000 membres des groupes armés signataires et leur intégration dans les Forces de défense et de sécurité maliennes, création de la Zone de développement des régions du Nord. Par ces consignes, le Conseil de sécurité montre qu'il ne tient aucun compte des obstacles manifestes que le gouvernement dresse devant son opposition politique (comme il apparaît à l'évidence depuis août 2019 à propos du dialogue national inclusif, qui se tient finalement en décembre en l'absence de l'opposition, et pour une raison très précise : le gouvernement a cantonné le dialogue à un rôle de proposition, il se réserve tous les choix, donc il vide le dialogue de tout pouvoir effectif), ni des obstacles manifestes que les groupes armés dressent devant le gouvernement (par exemple en gonflant par un procédé mafieux –les candidats paient pour être "recrutés" par un mouvement et présentés par ce dernier comme combattants– le nombre de candidats à l'intégration dans les forces armées et de sécurité).

Car, s'il était vrai que la MINUSMA est un outil politique, comme Arnauld Akodjénou, Représentant spécial adjoint du secrétaire général des Nations Unies, l'expliquait aux députés maliens en 2015[28], on aurait vu cette institution se dépenser –sur scène et dans les coulisses– pour qu'un véritable dialogue politique s'instaure à Bamako dans le but de préparer les réformes constitutionnelle et institutionnelles. Personne n'a entendu parler d'un tel travail politique, que la France, d'ailleurs, n'a visiblement pas entrepris, elle non plus, mais pour des raisons plus faciles à comprendre : on aurait immédiatement reproché à l'ancienne puissance coloniale une ingérence inadmissible.

Quant à son rôle militaire, il est vrai que la MINUSMA est tributaire des contributions en matériel et en hommes que lui apportent plusieurs pays, et les instances délibératives des Nations-Unies peuvent faire semblant d'être très inquiètes et très désireuses d'agir, tout en

sachant bien que leurs ambitions purement verbales seront tempérées par l'attitude des pays qui n'ont pas tous la même appréciation de la nécessité de sauver le Mali du mauvais pas dans lequel il est embourbé, et donc que les engagements annoncés devant les médias fondront en pratique comme neige au soleil.

Le fait est que les résolutions du Conseil de sécurité sont de plus en plus marquées par de riches créations stylistiques, au détriment de consignes concrètes d'engagement des troupes de la MINUSMA dans la stabilisation, qui implique que les groupes armés soient réduits à quia. On parlait encore par exemple en 2018 de "patrouilles énergiques et efficaces dans les zones où les civils sont en danger" (Résolution 2423(2018) art. 38 d) ii) avant-dernier tiret), et on en vient à prioriser en 2019 des "mesures évolutives, souples, énergiques et proactives pour protéger les civils" (Résolution 2480(2019) art. 28 c) ii) troisième tiret). Le progrès dans le flou est tout-à-fait considérable, chacun doit en convenir !

Tout ceci s'explique par le fait que les Nations-Unies font semblant de jouer les négociateurs patients et impartiaux, alors que leurs interlocuteurs ne cherchent qu'à gagner du temps (le gouvernement du Mali, l'Algérie) ou à se faire une place –par la force– parmi les bénéficiaires des avantages considérables[29] qu'offre la position de membre signataire de l'accord d'Alger ou de membre associé à cet accord, et que laisse espérer cet accord pour les commanditaires des derniers signataires, ceux de la CMA, c'est-à-dire AQMI et EIGS. Le groupe d'experts créé en application de la résolution 2374 (2017) du Conseil de sécurité sur le Mali[30] a observé que "des membres des groupes armés signataires et des factions dissidentes étaient impliqués dans des attaques dirigées contre les forces armées et de sécurité maliennes et dans la criminalité organisée, et [...] ils menaçaient de recourir à la violence pour être inclus dans l'Accord"[31]. Quant à elle, l'Algérie, qui préside le comité de suivi de l'accord, ne répond pas aux demandes que ce groupe d'experts lui adresse dans le but de rencontrer certains de ses responsables à Alger.[32]

\*

\*   \*

Les acteurs directs de la crise sont eux aussi de fervents adeptes du faire-semblant. On le voit lorsqu'on considère notamment la question essentielle des trafics et notamment de la drogue, qui fournit les ressources des mouvements armés, ou la question des accords locaux de paix, ou encore la question des liens entre groupes signataires et groupes non signataires affiliés à des intérêts étrangers.

*Faire semblant de lutter contre les trafics* commence à Alger : dans le fameux accord, les groupes armés et le gouvernement du Mali, sous la dictée du médiateur algérien, affirment en chœur à l'article 1 que "les Parties [...] réitèrent leur attachement aux principes ci-après : [...] h) lutte contre le terrorisme, le trafic de drogues et les autres formes de criminalité transnationale organisée." La lutte contre le trafic de drogues est donc, sur le papier, placée au même rang que le "respect de l'unité nationale, de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de l'Etat du Mali, ainsi que de sa forme républicaine et son caractère laïc" cité au a) du même article. Le même document reprend dans son article 29 le principe énoncé à l'article 1 § h : "Les Parties réitèrent leur engagement à combattre le terrorisme et ses multiples connexions que sont le crime organisé et le trafic de drogue, y compris à travers les stratégies et mécanismes régionaux existants." [33] Le faire semblant aboutit ici à une mise en scène mensongère qui vise à faire passer des chefs de guerre pour d'intègres politiciens défenseurs

de valeurs universelles. Lorsqu'il écrit dans son premier rapport que "l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali cristallise un attachement conjoint à la lutte contre le terrorisme et ses liens avec la criminalité organisée"[34], le groupe d'experts entretient d'ailleurs cette illusion funeste et fait preuve d'une naïveté dont la suite de son travail le guérira, comme on va le voir.

Déjà, un peu plus loin dans le même rapport, le groupe d'experts devra constater que "la disposition de l'Accord relative à la création d'unités spéciales de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée n'a pas fait l'objet d'actions prioritaires."[35] C'est que les principaux acteurs nationaux du conflits font semblant de vouloir assainir la lutte, mais en se mentant effrontément les yeux dans les yeux...

Mais, à vrai dire, l'exemple vient de haut. En 2013, dans sa première résolution relative au Mali, le Conseil de sécurité demande au gouvernement de transition de lutter contre le trafic d'armes légères mais ne fait pas la moindre allusion au trafic de drogue ou d'êtres humains[36]. Serait-il donc possible qu'il n'en ait pas eu connaissance ? Non, il n'a pas voulu tenir compte des informations qu'il avait. Deux ans plus tard, pourtant, il s'ehardit et sa résolution évoque "le trafic d'armes et de stupéfiants, la traite d'êtres humains, et les liens qui se développent, dans certains cas, entre cette criminalité et le terrorisme" : une formulation dont on remarque la prudence clairement indécise exprimée par la réserve "dans certains cas", et qui est suivie d'une évidente défausse puisque le Conseil se contente simplement d'encourager les Etats de la région à se coordonner sur ce sujet[37]. Le sujet a été "traité" puisqu'on pourra toujours citer les quelques mots le concernant dans la résolution. En réalité, il a été évité, alors qu'on sait très bien pourquoi AQMI a si facilement défait le MNLA en 2012 : le premier avait les ressources des prises d'otages et d'autres trafics, le second était parti au combat sans les moyens de le continuer !

L'année suivante, en 2016, le Conseil cite ces activités illicites, mais pour souligner que "la responsabilité de lutter contre ces menaces incombe aux pays de la région" et va même jusqu'à se féliciter "de l'effet stabilisateur de la présence internationale au Mali, notamment la MINUSMA"[38] comme si un changement quelconque avait été observé. C'est ne pas craindre le ridicule, et c'est encore évidemment une nouvelle fois faire semblant de traiter le problème, car pour tout observateur informé, ne pas lutter contre ces trafics, c'est protéger les sources du financement des groupes armés et des seigneurs de guerre, qu'ils soient ou non signataires, qu'ils soient ou non djihadistes.[39] En pratique, la MINUSMA –et Barkhane tout autant– ont évidemment des moyens d'observation qui leur permettent de repérer les convois, mais on les laisse poursuivre leur route.[40] Dès son premier rapport, le groupe d'experts a eu connaissance d'un affrontement entre le GATIA et la CMA, le 13 avril 2018, à propos d'un convoi qui aurait acheminé de la drogue.[41]

En 2017, le Conseil de sécurité aborde le problème de la même façon que deux ans plus tôt, renvoyant la lutte à une meilleure coordination des Etats[42]. Pourtant quelques mois plus tard il doit constater "l'intensification des activités criminelles telles que le trafic de drogues et la traite d'êtres humains dans l'ensemble du pays" et donc il prie "le Gouvernement malien de se doter des moyens de répression nécessaires" et invite "les acteurs internationaux, régionaux et sous-régionaux à aider le Gouvernement malien dans cette entreprise" : autrement dit, au lieu d'engager la force qui dépend directement de lui, la MINUSMA, le Conseil se contente d'énoncer les sanctions qu'encourent les personnes qui se livrent à ces trafics.[43] Et comble de la légèreté, le Conseil de sécurité revient une troisième fois sur le sujet au cours de la même année 2017, pour demander aux Etats du G5 Sahel "d'inclure la

questions de l'égalité des sexes dans l'élaboration de stratégies globales de lutte contre la menace posée par le terrorisme et la criminalité organisée (notamment la traite des personnes, le trafic d'armes, de drogues et de ressources naturelles et le trafic de migrants)"[44]. Il est clair qu'il s'agit là seulement de faire apparaître les mots que certains membres du Conseil souhaitent lire sans se préoccuper du sens général des phrases ! Le Conseil de sécurité se montre ici sous son plus mauvais jour, en diluant les priorités de telle sorte qu'elles deviennent illisibles !

Dans sa dernière résolution en date, n° 2480(2019), le Conseil de sécurité, "*Exprimant sa vive impatience face aux retards persistants pris par les parties dans l'application intégrale de dispositions clefs de l'Accord*" supprime complètement l'engagement des Nations-Unies en matière de lutte contre les trafics au Mali : il est simplement demandé à la MINUSMA d'apporter un "appui technique aux institutions judiciaires maliennes s'agissant de la mise en détention des personnes soupçonnées d'infractions liées au terrorisme, d'atrocités criminelles ou d'activités liées à la criminalité transnationale organisée (y compris la traite des êtres humains, le trafic d'armes, de drogues ou de ressources naturelles et le trafic de migrants) risquant de déstabiliser le processus de paix" (art 28 a 3), où les six derniers mots, parce qu'ils exigent une appréciation, ne peuvent qu'affaiblir un peu plus la probabilité de quelque action que ce soit sur les ressources des mouvements armés.

Ainsi, cinq ans après le début de la crise malienne, le Conseil de sécurité aura laissé sourdre dans ses textes la réalité des liens de dépendance entre les trafics et les ressources des groupes armés, mais il ne se sera pas encore souvenu qu'il existe dans le système des Nations-Unies une organisation spécialisée dans la lutte contre la drogue et la criminalité internationale, une organisation qui proclame fièrement sur la première page de son site : "[L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime \(ONUDDC\)](#) est à la tête de la lutte mondiale contre les drogues illicites et la criminalité internationale. Il est en outre chargé d'appliquer le programme phare des Nations Unies contre le terrorisme." [45] Un programme phare ? On aurait bien voulu le voir se déployer au Mali ! Non, l'ONUDDC détourne manifestement les yeux de ce théâtre trop voyant et de ces collusions trop évidentes.

*Faire semblant d'ignorer les liens entre groupes signataires et groupes non signataires affiliés à des intérêts étrangers est devenu l'attitude commune* de tous les acteurs : Conseil de sécurité, gouvernement du Mali, mouvements armés signataires... Ce sont les deux récents rapports du groupe d'experts [46] qui le montrent en analysant l'évolution du rapport des forces, la conquête territoriale et les ressources mobilisées.

D'abord, les experts admettent que depuis 2015 les mouvements signataires perdent du terrain face aux mouvements armés non signataires. L'année 2018 a été même marquée par l'échec d'une tentative de coordination entre la CMA, la Plateforme et le MSA-D, en réaction contre ce recul. L'échec du directoire qu'il était question de créer est imputé non seulement aux dissensions entre Arabes (plus précisément entre hiérarchie bérabiche du MAA-Plateforme/Tombouctou d'Ould Moulaye et la fraction Lemhar d'Ould Ali et Ould Mataly du MAA-Plateforme/Gao), mais aussi à la collusion manifeste entre certains éléments du HCUA et le JNIM (autrement dit GSIM), [47] dont on sait que, sitôt constitué, il a fait allégeance à Al-Qaïda. En particulier, lors des discussions sur la constitution du directoire, il a été remarqué que, au terme de sérieuses altercations, Alghabass Ag Intalla (HCUA), Hanoune Ould Ali (MAA-Plateforme/Gao) et Harouna Toureh (Plateforme) refusaient de s'engager à lutter contre les groupes terroristes, révélant par là les liens entre le HCUA et Ansar Eddine d'une part, entre le MAA-Plateforme/Gao et Al-Mourabitoun de l'autre [48]. De leur côté, "les

groupes armés terroristes ont pu mener à bien leur stratégie d'expansion, en conjuguant leurs forces au sein d'une nouvelle alliance, dite Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans (JNIM) (QDe.159)"[49] et en poussant devant eux le HCUA et le MAA. Cette situation explique la pression du HCUA sur Talataye, puis Ménaka et sur le Gourma.

Ainsi, pour commencer, "le HCUA et la famille Ag Intalla ont assis leur emprise sur toute la région de Kidal et sa capitale, sur fond d'assassinats ciblés, notamment d'anciens de la ville de Kidal, perpétrés au grand jour en 2018. Le HCUA a consolidé son pouvoir principalement aux dépens du MNLA, dirigé par Bilal Ag Cherif, dont l'ancien homme fort, Mohamed Ag Najim [...] n'occupe désormais plus qu'une position essentiellement symbolique à la tête du conseil de sécurité et militaire de la CMA"[50]. Dans la foulée, "la CMA a pris depuis octobre 2018 diverses mesures pour se donner les moyens de sa mission de sécurité publique et d'application de la loi et asseoir sa crédibilité [...], institué une commission de magistrats chargée de superviser le système judiciaire, [...] et déployé progressivement à Anéfis, Tin-Essako, Tin Zaouaten et Talhandak des équipes mobiles de sécurité"[51] qui s'étendront en mai 2019 jusqu'à Talataye, pour bien montrer qu'il s'agit de "préserver l'hégémonie militaire de la CMA jusqu'au-delà de la région de Kidal"[52] et parce que le MSA-Douassak en a été définitivement chassé[53]. Il resterait à demander aux experts qui a chargé la CMA d'une mission de sécurité publique et d'application de la loi !

"La collusion entre le JNIM et le HCUA s'est révélée au grand jour à Talataye, où l'on a assisté à une nette recrudescence d'attaques terroristes contre le seul MSA-D, revendiquées par le JNIM entre février et avril 2019 [...]"[54] Quant à la conquête de Ménaka, "le déploiement envisagé d'équipes mobiles de sécurité dans la ville de Ménaka, dirigées par Ag Bouhada, commandant militaire du HCUA, officiellement annoncé aux forces internationales le 14 juin 2019, a été présenté comme la reprise du déploiement de patrouilles conjointes"[55]. Toutes les arguties mensongères sont donc bonnes, puisque tous les acteurs font semblant ! Cela dit, la zone militaire d'influence du JNIM comprend désormais Ménaka et Talataye, alors que la présence de plusieurs groupes membres de l'EIGS y est également avérée, ce qui signale que les deux organisations terroristes (Al-Qaida et EIGS) coopèrent.[56] Enfin dans le Gourma, malgré l'assassinat du chef de la katiba AAA affiliée au JNIM, un groupe se reconstitue qui aurait reçu d'Iyad Ag Ghali –qui a fait, ne pas l'oublier, allégeance à Al-Qaida– la mission de chasser le GATIA de ses positions.[57]

Parallèlement, plusieurs personnalités du HCUA ont été mises en cause par le Niger pour leur participation à des activités terroristes dans ce pays. Bohada Ag Hamzata, chef de la sécurité de l'actuel gouverneur de Kidal, aurait été impliqué dans l'attaque terroriste de Midal, en juillet 2017, dans la région de Tassara, à Taoua. Alhousseini Ag Ahmedou, alias Goumey, a participé à l'attaque de mai 2017 près de Tongo Tongo, où 27 soldats nigériens ont été tués. Le matériel pris à l'armée nigérienne à Inates en juillet 2019 a été réceptionné dans la vallée d'Inadar par Achafghi Ag Bohada, chef d'état-major du HCUA. Alghabass Ag Intalla lui-même, le frère de l'actuel Amenokal de Kidal, est cité dans le même document. Quant à Hamad Ali, chef de poste de la Coordination des mouvements de l'Azawad (CMA), il aurait dirigé une réunion avec des émissaires d'Abou Walid al-Sahraoui (ancien du Polisario, devenu djihadiste au Mali sous la bannière d'EIGS, chef d'un groupe basé près de Ménaka) dans le but d'instaurer la charia à Ménaka, affaiblir le MSA et le GATIA, et créer ainsi une zone tampon pour mener des attaques d'envergure en direction du Niger et de ses partenaires[58].

Quant aux moyens qui rendent possible ces conflits, ce sont les trafics, et plusieurs personnalités qui viennent d'être citées sont également évoquées à propos des trafics, par

exemple Oul Mataly ou Ould Ali, et leurs nombreux comparses (des gens comme Ben Ahmed Mahri, alias Mohamed Rouggy, gendre de Ould Mataly, ou Ben Ahmed Moulati, etc.) ; les trafics fournissent à certains chefs de tribus (par exemple les chefs de la tribu arabe des Lehmar) des ressources abondantes, grâce aux véhicules et aux armes qu'ils ont amassés à cette fin, et qui leur servent à protéger leurs convois et leurs routes et à étendre leur emprise territoriale; et ce sont des éléments de la Plateforme et de la CMA (ou se revendiquant comme tels) qui convoient la drogue sur différentes étapes de l'itinéraire de trafic en territoire malien ; mais le groupe d'experts affirme sans ambages "Mohamed Ben Ahmed Mahri utilise les revenus tirés du trafic de stupéfiants pour soutenir des groupes terroristes armés, notamment Al-Mourabitoun, entité sous le coup de sanctions (QDe.141)" [59].

C'est dans ce contexte qu'il faut comprendre les manœuvres des mouvements qui font semblant aujourd'hui d'apparaître comme les meilleurs défenseurs de l'accord d'Alger. Ainsi tout récemment a été publié un communiqué signé de Sidi Brahim Ould Sidatt de la CMA et de Me Harouna Toureh au nom de Plateforme, et par lequel les deux mouvements "réitèrent leur attachement à l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali et à sa mise en oeuvre intégrale et appellent la Partie gouvernementale à ne pas céder à la tentation de s'écarter du cadre de l'APR", se disent soucieux du retour de la paix et de la sécurité" et prétendent notamment avoir convenu "de mutualiser leurs efforts pour la sécurisation des personnes et de leurs biens", etc. [60] Malheureusement, le porte-parole de la Plateforme, Moulaye Ahmed Ould Moulaye protestera aussitôt en affirmant que son mouvement n'a pas rencontré la CMA, n'a pas signé de communiqué conjoint, et "se désolidarise totalement du contenu du communiqué dit conjoint signé par Harouna, ex porte-parole défroqué" [61]. C'est dans ce contexte qu'il faut comprendre que la CMA ait décidé fin septembre de quitter le "dialogue national inclusif" [62] au motif que le Président IBK envisagerait désormais l'éventualité d'une révision de l'accord d'Alger [63]. On sait aujourd'hui que le Président IBK a capitulé le 13 décembre en acceptant que le dialogue national n'aborde pas la question de l'accord d'Alger : en conséquence, la CMA participe à cette réunion, mais pas l'opposition [64]. Et c'est aussi dans ce contexte qu'il faut comprendre que circule à nouveau le bruit que le gouvernement du Mali serait en train de négocier avec Iyad Ag Ghaly [65]. Chacun fait semblant de vouloir la paix, chacun réfute haut et fort les accusations criminelles qui le visent, chacun veut paraître dirigeant politique ou religieux irréprochable, mais les chefs de guerre aux mains sales règnent sur le pays (voir l'annexe : état du dépeçage des régions du Nord du Mali).

*Faire semblant de signer des accords locaux de paix*, tel sera le troisième exemple. Des accords de paix sont signés depuis quelques temps entre des représentants des milices en présence sur le terrain et des représentants de la population, sous l'égide de l'administration ainsi que du Centre pour le Dialogue Humanitaire (HD), "organisation internationale de diplomatie privée". En voici un cas concret : Kouakourou, chef-lieu de la commune de Kewa, dans le cercle de Djenné. Un "accord entre les communautés peulhs et bozos de la commune de Kewa pour la levée du blocus de Kouakourou (région de Mopti)" y a été conclu le 19 janvier 2019 [66] sous l'égide du HD Centre [67]. Il consigne l'engagement des parties à :

"- prendre toutes les dispositions nécessaires pour lever le blocus de Kouakourou et pour la réouverture de la foire hebdomadaire de Kouakourou dans les plus brefs délais ;

"- faciliter l'accès non discriminé de toutes les communautés à la foire hebdomadaire et au centre de santé de Kouakourou ;

"- ne pas contribuer à entraver la libre circulation des personnes et de leurs biens;

"- lutter contre le banditisme sous toutes ses formes

"- accepter le retour des déplacés et œuvrer avec les autorités pour leur réinsertion dans la vie active;

"- condamner fermement tout acte pouvant remettre en cause les dispositions du présent accord ;

"- privilégier la voie de la médiation et du dialogue pour régler à l'amiable tout différent pouvant opposer les parties."

Tout cela est bel et bon ! Mais qui s'engage ? et sur quoi exactement ?

Les signataires de ce document sont deux représentants de la communauté peulh (deux chefs de village) et deux représentants de la communauté bozo. Sont-ils, les uns ou les autres, responsables du blocus de Kouakourou ? Pas du tout ! Dès janvier 2016, on savait à Djenné que les gens de Koufa étaient installés à Kouakourou. En septembre 2017, la presse bamakoise en a fait état et a rapporté l'origine du blocus[68]. Un jeune du village a raconté que les djihadistes de Koufa faisaient la loi dans Kouakourou depuis 2014 : femmes voilées, école fermée, musique interdite, comme l'alcool, les cigarettes, les préservatifs, etc..., football "haram", et djihadistes en armes dans les rues[69].

Le 2 septembre 2017, les jeunes ont manifesté leur exaspération en faisant sauter des pétards, selon certaines versions, ou en tirant des coups de feu en l'air, selon d'autres. Les djihadistes se sont immédiatement présentés chez le chef de village pour demander qu'on leur remette les coupables. La population s'étant rassemblée en nombre devant la maison du chef de village, les djihadistes ont donné 24 h à ce dernier pour s'exécuter. Ce délai a permis d'avertir les autorités qui ont envoyé un détachement le 3 septembre ; mais comme aucun djihadiste ne s'est manifesté ce jour-là, le détachement est reparti le 4 septembre après quelques patrouilles dans le village. C'est alors que les djihadistes ont instauré le blocus de la ville : les pêcheurs ne pouvaient plus sortir sur le fleuve sans être fouillés et rackettés, les riziculteurs ne pouvaient plus aller à leurs champs, et personne ne pouvait entrer dans la ville ni en sortir. Les élections communales de 2016 n'ont pas pu être organisées. Et puis ce sera le cheptel enlevé, les rizières incendiées au moment des récoltes, etc., le sac de riz qui atteint des prix inaccessibles...

Or, en septembre 2017, déjà, on pouvait envisager une solution, le retour du maire de Kouakourou, parti au Hadj et bloqué à Bamako sans pouvoir regagner son village. « Il sait comment négocier avec les djihadistes et a compris que si on ne se mêlait pas de leurs affaires, on pouvait vivre tranquille. Mais c'est aussi un problème politique », révèle un habitant, car « l'opposant au maire de Kouakourou, qui voulait sa place, est celui qui a mobilisé pour mettre sur pied cette résistance ».[70]

Il a fallu presque deux ans pour que cette solution se concrétise, mais en juin 2019, comme l'accord signé en janvier n'avait eu aucun effet, une délégation de Kouakourou s'est rendue discrètement à Mourrah, pas loin (une quinzaine km à vol d'oiseau) de l'autre côté du fleuve, où chacun sait que se trouve le quartier général du mouvement de Koufa. Elle est revenue avec la liste des nombreuses conditions à accepter pour que le blocus soit levé par les djihadistes : femmes voilées, pas de musique (même pour les mariages), ni radio, ni TV dans la ville ; marché de Kouakourou approvisionné en marchandises venant de Mauritanie ; les

habitants de Kouakourou ne s'occuperont pas de la guerre des djihadistes contre les militaires maliens, et si un seul s'en rend coupable toute la ville sera considérée comme responsable ; interdiction totale de tout symbole et toute activité de l'Etat (école, administration, santé, mairie...) ; pas d'exactions envers les peuls qui ne devront être jugés que par les djihadistes selon la charia ; accord limité à la ville de Kouakourou, laissant aux djihadistes la possibilité d'attaquer les villages voisins.[\[71\]](#)

Localement, il est clair que le rapport des forces est en faveur des gens de Koufa. Il n'est pas tenu compte de cette situation, ni des exigences de ce groupe, dans l'accord qui a été signé en janvier sous l'égide de HD Centre. C'est un accord pour les besoins de la communication politique, pour faire semblant ! Pourtant les acteurs du business de la résolution des conflits se montrent catégoriques dans leurs prétentions : "Nous savons quels sont les facteurs à l'origine des conflits, et nous connaissons les outils les plus efficaces pour y répondre. HD est en mesure de mobiliser rapidement ses équipes afin de juguler les flambées de violence et construire une paix durable. Les résultats que nous obtenons sont mesurables."[\[72\]](#) Tant d'exagération parvient sans peine au ridicule !

Pour ces raisons, un nouvel accord a probablement été conclu en juin, à la suite de la visite à Mourrah de la délégation évoquée ci-dessus. De cet accord, on ne parle pas : il consacre effectivement la mainmise des gens de Koufa sur Kouakourou. Les conditions des "gens de la brousse" ont été acceptées, et les contraintes ont été un peu desserrées. Et d'autres accords du même type ont été conclus par exemple dans la commune de Mondoro, dans le cercle de Douentza, dans la commune de Dinangourou, dans le cercle de Koro, sur des bases variées : non agression et mobilité limitée des forces de défense, engagement à ne plus fermer les écoles classiques, reconnaissance et promotion des écoles coraniques (médersas), etc.[\[73\]](#)

## Conclusion

Il y a d'innombrables façons de faire semblant de stabiliser le Mali, et de ne s'engager qu'à minima. A celles dont il vient d'être question on pourrait en ajouter beaucoup d'autres, par exemple :

- accorder une grande importance au "premier procès ouvert à la CPI pour un crime de guerre allégué à raison de la perpétration d'attaques ayant délibérément visé des monuments religieux et historiques à Tombouctou"[\[74\]](#) alors que les chefs de guerre les plus connus bénéficient de protections[\[75\]](#) ; ou encore évoquer ici un quota en faveur des femmes, ailleurs la protection du patrimoine religieux, etc... pour faire plaisir aux pays du Nord, qui voteront la résolution, et au risque de multiplier à tel point les objectifs de l'action gouvernementale qu'aucune priorité véritable n'apparaisse finalement dans les faits ;

- s'en tenir à la lettre de l'accord d'Alger, un mauvais accord bâclé par l'Algérie, mal négocié par le Mali, en restant sourd aux voix qui se sont élevées pour signaler les dangers mortels de nombreuses dispositions qu'il contient non seulement pour la pérennité de la paix (une régionalisation extrême sans pouvoir central capable de redistribuer entre les régions ne pourra qu'exacerber les disparités, d'où d'inévitables nouveaux conflits), mais encore pour l'existence même d'un Etat et d'une Nation (les pouvoirs des régions seront tels que le pays sera inmanquablement dépecé en quelques années) ; de fait le dépeçage est en cours sous nos yeux (voir l'annexe I), et si les signataires tentent aujourd'hui de faire front commun, c'est

parce qu'ils sont désormais sérieusement concurrencés par d'innombrables chefs de guerre, locaux et étrangers ;

- parler de dialogue national inclusif alors que le Président du Mali refuse obstinément de donner libre cours à l'expression des opinions divergentes des siennes. Déjà en 2017, l'annonce d'une conférence d'entente nationale n'avait été qu'une façon de désamorcer une atmosphère quasi-insurrectionnelle[76] : le Président avait fait semblant d'en accepter le principe, et même l'objet, puisqu'il déclarait que cette conférence devait « permettre un débat approfondi entre toutes les composantes de la Nation malienne sur les causes profondes du conflit au Nord du Mali »[77]. Mais c'était pour se rétracter bientôt en précisant que cette conférence ne serait en rien souveraine, et que les délégués seraient choisis par l'administration. Le même jeu de dupes a repris en 2018-2019, et on comprend que le seul objectif du Président, cette fois-ci, est d'avoir quelque chose à dire à l'assemblée générale des Nations-Unies, la presse l'a déjà signalé[78].

A force de faire semblant, le gouvernement du Mali et ses partenaires dans ce drame se trouvent avec 63000 candidats à l'intégration dans les forces armées et de sécurité. On a enregistré des candidats avant d'avoir fixé les quotas d'intégration et avant d'avoir tranché un désaccord persistant sur l'attribution des grades des combattants candidats à l'intégration. La CMA a pu se payer le luxe de refuser les cartes d'identification biométriques au motif qu'elles n'indiquaient pas le grade des intéressés : les mouvements armés voulaient obtenir que les grades qu'ils avaient attribués soient automatiquement reconnus. Tout a donc été fait pour que le processus d'enregistrement dérape, et le pire est donc à venir !

Mais a-t-on vraiment bien lu ? Si le nombre de ceux qui ont pris les armes contre leur patrie est celui-là, il est évident que la MINUSMA plus Barkhane plus les troupes du G5 ne font pas le poids, et que ces insurgés, coupables d'un crime imprescriptible, gagneront inéluctablement la partie. Où est la contribution des Nations-Unies à la restauration de l'Etat de droit, lorsqu'on ignore résolument le code pénal malien, où on lit que tout citoyen qui portera les armes contre le Mali sera coupable de trahison et puni de mort[79] ?

Il se pourrait cependant que la réalité soit plus prosaïque : que les mouvements armés ne se soient pas privés d'enrôler moyennant finances des hommes qu'ils présentent comme combattants en vue de les voir intégrés dans les forces de défense et de sécurité, une opération financière tout bénéfique pour les mouvements (qui engrangent des recettes) et pour les faux combattants (qui acquièrent un emploi dans les forces armées ou de sécurité). Alors le processus de DDR doit être défendu par les mouvements armés puisqu'il est une nouvelle forme de trafic et leur procure des ressources.

Ce sont donc les grands défenseurs de l'accord d'Alger, les responsables du HCUA et de la CMA, qui ont préparé cette bombe du recrutement dans la nouvelle armée. Ce sont eux qui, poussés par leurs alliés étrangers, étendent leur emprise sur les régions de Kidal, Gao, Menaka, Tombouctou et Tessalit, de sorte que maintenant le front se déplace vers le Béledougou où viennent d'apparaître des "prêcheurs armés"[80] et en pays dogon, après avoir fait feu de tout bois pour attiser de prétendus conflits ethniques, à seule fin d'affaiblir la société et de terroriser la population, ce sont désormais les "djihadistes" qui dominent dans le Séno (Koro, Bankass, Douentza)[81]. Il faut pourtant aussi s'attendre à un inévitable règlement de comptes entre les groupes terroristes étrangers et les groupes armés nationaux qui ont accepté leur aide, comme le MNLA en a fait l'expérience en 2012.

Ni le gouvernement, ni les députés, ni les dirigeants des partis politiques ne semblent anticiper ces conséquences ; ils n'ont rien fait pour informer la population de ce qui l'attend et pour favoriser et organiser les grands débats politiques à la base, qui seuls auraient pu parvenir à créer un climat politique susceptible d'amener la population à accepter les réformes qui vont s'imposer et à les aménager. Car, quoi qu'il arrive à court terme, l'avenir ne ressemblera pas au passé : une forme de militantisme, ou au moins de discipline, fondée sur l'obéissance et la violence, peut-être une foi aveugle, se seront implantées dans la société malienne, au moins au Nord, mais aussi au Sud sous la houlette d'imams devenus politiciens, les armes auront fait courber la tête aux individualistes, la peur obtiendra la soumission du bon peuple, un droit enfin unifié par le recours aux règles qui valaient il y a un millénaire, mais qui seront à nouveau appliquées par des juges intolérants et des bourreaux dont la main ne tremble pas : le Mali semble prêt à renouer avec son passé de luttes fratricides, sous une bannière islamique amenée cette fois-ci par les pétro-monarchies, prêt à en revenir à un moyen-âge social et politique.

Le secrétaire général des Nations Unies, Antonio Guterres, vient de le reconnaître lors d'une réunion de haut niveau consacrée au Mali et au Sahel, le 25 septembre 2019, en marge de l'assemblée générale des Nations Unies : "Soyons clairs, nous sommes en train de perdre du terrain face à la violence et au terrorisme". Et son diagnostic est le suivant "Je crains que nous n'ayons collectivement échoué à enrayer les causes profondes de la crise – la pauvreté, l'impunité, les failles de gouvernance – qui nourrissent la montée de l'extrémisme violent. Les groupes terroristes instrumentalisent les conflits locaux et se positionnent en défenseurs, quelques fois, des communautés."[\[82\]](#). Malheureusement, c'est pour dire ensuite que la solution se trouve dans un dialogue politique inclusif dont il ne semble pas voir combien il est mal parti, dans une révision constitutionnelle dont il ne voit pas à quels conflits elle va donner lieu, dans un renforcement des moyens du G5Sahel dont il ne voit pas qu'il n'en est qu'au tout début d'un très long chemin.

Chaque acteur, on le constate, cherche à ne pas perdre la face : il faut à chacun des activités bien visibles, support d'une communication active, mais il n'est pas question d'aborder le fond du problème. Le fond du problème ? Une région détruite par les trafiquants de drogue et par des groupes armés que manipulent de l'extérieur des Etats ou institutions qui se parent du manteau d'un nouvel islam guerrier. Des accords de mauvaise foi, des négociateurs corrompus par la machine du processus de négociation imposé par la soi-disant communauté internationale, et inondé d'avantages matériels pour les chefs de guerre qui se prêtent au jeu. Des institutions internationales qui, depuis six ans, veulent se donner le beau rôle en évitant d'attaquer les assaillants signataires et non signataires du malheureux accord d'Alger, et sans même s'attaquer au nerf de la guerre. Une classe politique et des organisations syndicales qui ne cherchent depuis plusieurs années qu'à tirer des marrons du feu, avec le plus grand cynisme, face à une opinion publique blasée et d'une immense naïveté à propos des capacités de l'armée ou de l'éventualité d'un sursaut national à la mesure sur défi.

Restera-t-il quelque chose à reconstruire lorsque le Mali aura été totalement incendié et sauvagement pillé ?

## **Annexe I: Tableau résumé du dépeçage du territoire**[\[83\]](#)

La région de Ménaka est partagée entre :

- le Mouvement pour le salut de l'Azawad des Daoussak (MSA-D), résultant d'une scission au sein du MNLA remontant au 2 septembre 2016; le MSA-D est dirigé par l'ancien porte-parole du MNLA, Moussa Ag Acharatoumane, chef de la tribu touarègues des Daoussahak et par Assalat Ag Habi, son chef militaire, ancien colonel de l'armée malienne et membre de la tribu des Chamanamas ; le MSA-D est en butte à l'EIGS ; il a coopéré plusieurs fois avec les FAMas et Barkhane;
- et ceux qui sont restés fidèles au MNLA, notamment dans la zone de Talataye (les Daoussak d'Ansongo) ou ont rejoint récemment le HCUA, en réponse à une pression croissante exercée par l'EIGS et à la suite de la visite d'Alghabass Ag Intalla dans la région de Ménaka en décembre 2017[\[84\]](#) (c'est le cas, par exemple, de la fraction Idoguiritane dirigée par Siguidi Ag Madit, coordonateur de la CMA, ou du maire d'Inékar, Almahmoud Ag Hamataha, de la fraction Agokan). Le fils de Siguidi Ag Madit, Mohamed Ag Siguidi, est soupçonné d'avoir mené l'attaque contre la position du GATIA à Amderanboukane le 6 janvier 2018, et de coopérer avec EIGS ; il a été arrêté début 2018 par Barkhane.

Le maire de Talataye, Salah Ag Ahmed, est un membre influent du HCUA, proche d'Iyad Ag Ghali, inscrit sous le numéro QDe.316 sur la Liste relative aux sanctions contre l'EIIL (Daech)[\[85\]](#) et Al-Qaida ; il serait en relation avec un haut commandant d'Ansar Eddine basé dans le cercle de Tessalit, chargé d'assurer la liaison et la coordination entre le JNIM et l'EIGS.

Au Nord de Ménaka, autour de Tidermène, carrefour sur la route entre le Niger et l'Algérie, règne une intense activité liée à la présence à la fois du MSA-D et du MNLA, qui tiennent de nombreux points de contrôle et se déplacent fréquemment ; le début de l'année 2017 a été marqué par de nombreux affrontements entre MSA-D et/ou GATIA d'un côté et CMA de l'autre, les premiers cherchant à lutter contre les ralliements obtenus par Alghabass Ag Intalla lors de la tournée qu'il a entreprise à cette époque pour étendre son influence; dans cette zone est également installé un groupe EIGS dirigé par Adnane Abou Walid al-Sahraoui, qui intervient à l'occasion jusqu'à Ménaka et jusqu'au Niger ;

On peut ajouter que de nombreux Daoussak, notamment des Bellahs, occupent des postes clés dans la hiérarchie militaire de l'EIGS, tels Al Mahmoud Ag Baye, dit Ikaray ou Akorey, son chef adjoint, Mohamed Ag Almouner, dit Tinka, ou Almahmoud Ag Akawkaw, dit Royal, et d'autres y sont simples soldats. Ikaray aurait mené le commando EIGS qui a abattu le commandant du MSA-D Adim Ag Albachar le 15 octobre 2017 dans la ville de Ménaka ; il aurait abattu, le 1er mars 2018, Alhader Ag Aguidid, officier du MSA-D, un assassinat qui a été revendiqué par la CMA.

La division est présente dans les institutions de la nouvelle région de Ménaka, puisqu'on peut dire que l'amenokal est proche, par tradition, des partisans de l'EIGS, que le gouverneur est plutôt proche du GATIA, alors que le président des autorités intermédiaires est plutôt proche du MSA-D.

Dans la partie orientale de la région de Gao (communes rurales de Djebok et d'Anchawadj) et dans la zone d'Indélimane, c'est la la katiba Salaheddine de l'EIGS, qui compte aussi des Arabes du Tilemsi, et qui est dirigée par Ahmed Ould Badi, également connu sous le nom de Sultan Ould Badi, qui est active ; l'adjoint d'Ahmed Ould Badi, Boubacar Ould Abidine (ou Ould Awebidine, Abwidine, Ould Waididine ou Abouba Ag Amidine) dit « Bouba », est davantage actif dans la zone de Talataye.

A noter que le fils du coordinateur de la CMA, représentant du HCUA à Ménaka, et chef de la fraction des bellahs des Daoussak, a été arrêté début 2018 et soupçonné de coopérer activement avec l'EIGS.

A Kidal, alors que à la fin 2015, après une phase d'intenses combats entre les deux camps, les troupes du GATIA entraient dans la ville avec l'accord de la CMA, un an plus tard les Touaregs imghad du GATIA et les Ifoghas du HCUA sont en conflit à propos de la gestion administrative et sécuritaire de la ville. Le 21 juillet, des combats éclatent mais ils ne tournent pas à l'avantage du GATIA qui est chassé de la ville. Des affrontements se poursuivent ensuite dans les environs de Kidal contre les hommes de la CMA. En 2017 les affrontements reprennent et tournent à l'avantage de la CMA : en juillet, le GATIA est chassé d'Anéfis, battu à la bataille de Takelotte au sud de Kidal et perd une de ses plus importantes positions, puis chassé d'Inafarak près d'In Khalil, et finalement il abandonne la ville de Ménaka.

La région de Taoudeni, très vaste mais très peu peuplée, essentiellement d'Arabes, est en fait administrée depuis les environs de Tombouctou par :

- Le MAA-Plateforme de Mohamed Taher Ould Elhadj dit Tahar, maire de la commune rurale de Salam et deuxième Vice-Président de l'autorité intérimaire de Taoudeni, établi à Atila (à 13 km au nord de Tombouctou);
- Le MAA-Plateforme d'Ahmed Ould Sidi Ahmed, dit Boda ou Bouda, installé à Likrakar (à 20 km au nord de Tombouctou) ;
- Le MAA-CMA de Hussein Ould Al Moctar, déserteur de l'armée malienne, dit colonel Goulam, installé à Ber, qui contrôle Agouni, le chef-lieu de la commune de Salam (déjà citée deux tirets plus haut) ;
- Le MNLA est officiellement représenté dans la région de Taoudenni par deux personnes, Ahmad Ag Gheria (Imghad) et Mohamed Abdurahmane (Touareg).

La situation de la région de Tombouctou est particulièrement complexe et évolutive. Les principales forces en présence sont :

- Le MAA-CMA, établi à Ber, dirigé par Ould Sidatti sur le plan politique et Goulam sur le plan militaire ;
- Le MAA-Plateforme, dont la présence semble limitée à Lerneb sous le commandement du colonel Mahmoud Ould Jeyid, à Léré, à Hassi-Labia (à la frontière avec la Mauritanie) et dans le nord du Gourma ;
- Le HCUA-CMA, qui est basé à Koygouma, sous le commandement d'Ahmedou Ag Abdallah, dit Amma, qui a occupé la fonction de cadî (magistrat musulman) de Goundam pendant la domination jihadiste à Tombouctou, et qui se trouve aujourd'hui membre de l'autorité intérimaire de Tombouctou ; d'autres bases du HCUA-CMA ont été signalées à Fatakara et Ebang Malèn ;
- Le CJA-CMA, Congrès pour la justice dans l'Azawad, établi à Gargando, également présent à Farach et Raz el-Ma, sous le commandement d'Alghabass Ag

Mohamed Ahmed, membre des Kel Antessar, dit colonel Abass ; le CJA est une faction dissidente du HCUA qui a rallié la CMA le 31 mars 2018 ;

- CJA-CME[86] : une faction dissidente du CJA, dirigée depuis la Mauritanie par l'ancien Ministre Hama Ag Mahmoud, et dont certains éléments se trouvent à Er Entégouf (à 70 km à l'est de Tombouctou) ; ce groupe ne reconnaît pas l'autorité de l'amenokal des Kel Antessar, la CME en a fait élire un autre en Mauritanie ;
- La CPA-CME, Coalition du peuple de l'Azawad, une dissidence du MNLA dirigée par Mohamed Ousmane Ag Mohamedoune[87] et son commandant militaire Alkassoum Ag Abdoulaye ; elle est officiellement établie à Soumpi, mais dispose d'une base non négligeable à Echel et elle est aussi présente à Acharane et Zouara ;
- Le GATIA-Plateforme, qui fut un temps le principal groupe armé dans la région du Gourma, et qui est dirigé par Mohamed Issouf Ag Gallesse, par ailleurs Président du conseil de cercle de Gourma-Rharous ;
- La CMFPR II, Coordination des mouvements et Fronts patriotiques de résistance II, regroupement d'éléments armés dissidents de la Plateforme, qui tient les points de contrôle dans des villages situés sur les rives du fleuve Niger, mais dispose également d'une base à Mbouna (à 25 kilomètres à l'ouest de Bintagoungou) et à Léré ; son chef est l'ancien chef du mouvement Ganda Izo, Mohamed Atayoub Sidibé ; le regroupement s'aligne souvent sur les Kel Razzaf de la CPA et du HCUA de Koygouma.
- Le groupe armé terroriste le plus craint est la katiba Al-Fourqan d'AQMI, qui opère dans les deux régions de Tombouctou et Taoudenni ; il serait basé principalement dans la zone des Ouasra au nord du Lac Faguibine (la fraction arabe des Ouasra est liée aux jihadistes algériens depuis les années 90, même si les Oulad Idriss ont par ailleurs accueilli plusieurs membres influents d'AQMI dont Mokhtar Belmokhtar, qui a épousé une femme originaire de Lerneb) ; ses unités sont très mobiles et redoutées.
- Enfin, dans le Gourma, il faut compter avec le groupe armé terroriste d'Almansour Ag Alkassoum, dit katiba AAA, formée d'anciens membres du MUJAO ; basé à Mandiakoy (à 40 km à l'ouest de Raghous), ce groupe serait essentiel pour mettre en contact les différentes composantes du JNIM dans le centre du Mali et dans les régions de Tombouctou, Gao, Kidal et Ménaka ; Almansour Ag Alkassoum a été tué en novembre 2018 mais le groupe qu'il dirigeait s'est réorganisé.

Par ailleurs, les dirigeants du GATIA au Gourma reçoivent régulièrement des menaces de mort, envoyées à des personnes travaillant avec les Forces de défense et de sécurité maliennes et les forces internationales. La plupart de ces menaces sont envoyées sur des applications de messagerie par Hamala Ag Azbay, un prédicateur d'origine touareg (Ifoghas) installé à Timiaouine (Algérie).

Voir aussi la carte établie par Andrew Lebowich "Mapping Armed Groups for Mali and the Sahel" pour European Council on Foreign Relations, [https://www.ecfr.eu/mena/sahel\\_mapping](https://www.ecfr.eu/mena/sahel_mapping)

## **Annexe II : Listes des personnes[88] sanctionnées par les Nations-Unies (régime des sanctions adopté en 2017 pour avoir contrevenu à l'accord d'Alger)[89]**

Depuis le 20 décembre 2018

Mohamed Ousmane Ag Mohamedoune, secrétaire général de la Coalition du peuple pour l'Azawad (CPA), une faction du MNLA, accusé par l'ONU d'avoir établi depuis 2016 des bases militaires et des points de contrôle dans la région de Tombouctou, notamment à Soumpi et à Echel. Son groupe est impliqué dans des attaques meurtrières contre des forces maliennes, revendiquées par un groupe terroriste, le Groupe pour la défense des musulmans (Jnim). En 2017 il a créé la Coordination des mouvements de l'entente (CME), qui au cours de sa première convention, en avril 2018, a ouvertement menacé la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali afin d'obtenir pour son mouvement les avantages des signataires.

Ahmoudou Ag Asriw, un cadre du Groupe d'autodéfense touareg imghad et alliés (Gatia), impliqué dans le trafic de drogue depuis au moins 2016, et dans des violations du cessez-le-feu en 2017 et 2018 à Kidal. En avril 2018, il menait avec un membre du MAA-Plateforme un convoi de quatre tonnes de résine de cannabis du nord du Mali vers le Niger, convoi qui a été attaqué à Amassine par des membres de la CMA et par des assaillants non identifiés venus du Niger. L'implication d'Asriw dans le trafic de drogue lui permet vraisemblablement de financer ses opérations militaires, notamment les violations du cessez-le-feu.

Mahamadou Ag Rhissa, homme d'affaires appartenant au Haut conseil pour l'unicité de l'Azawad (Hcua), représentant officiel de la CMA dans les réunions concernant le processus de paix et dans des réunions de coordination entre groupes terroristes, suspecté de participation à des activités terroristes, s'est livré au trafic de pétrole entre l'Algérie et Kidal avant de prendre le contrôle du trafic de migrants passant par la localité frontalière de Talhandak, trafic dont les victimes l'ont accusé de travail forcé, de punitions corporelles, d'emprisonnement et d'exploitation sexuelle,

Depuis le 10 juillet 2019

Mohamed Ould Mataly, député du Rassemblement pour le Mali (RPM), du président Ibrahim Boubacar Keïta, membre important de la Plateforme, accusé d'être notamment l'instigateur des manifestations qui ont empêché la tenue des concertations régionales sur le découpage territorial en 2018 à Gao, et des manifestations organisées dans la même ville contre l'installation des autorités interimaies dans la région de Gao, prévue par l'accord de paix ; suspecté aussi d'être à l'origine de la libération dans les prisons maliennes de plusieurs personnes accusées de terrorisme

Mahri Sidi Amar Ben Daha – alias Yoro Ould Daha –, ancien membre de la police islamique de Gao lors de l'occupation de cette ville par des groupes liés à Al-Qaïda en 2012, commandant des combattants du Mouvement arabe de l'Azawad (MAA) à Gao, adjoint du commandant du Mécanisme opérationnel de coordination (MOC), prétendant au grade de général de l'armée malienne dans le cadre du programme DDR ; suspecté d'être à l'origine de

violations de cessez-le-feu et surtout d'avoir organisé le blocus du gouvernorat de Gao en novembre 2018 pour empêcher les consultations régionales de se tenir.

Mohamed Ben Ahmed Mahri – alias a) Mohammed Rougi b) Mohamed Ould Ahmed Deya c) Mohamed Ould Mahri Ahmed Daya d) Mohamed Rougie e) Mohamed Rouggy f) Mohamed Rouji – ancien du MUJAO, membre du MMA de Gao, et propriétaire de la compagnie Tilemsi Transport, qui travaille dans plusieurs pays de l’Afrique de l’Ouest, accusé de financement des groupes armés terroristes (notamment le groupe jihadiste Al Mourabitoune), de trafic de drogue (notamment fin 2017-début 2018 plus de 10 t de cannabis entre le Maroc et le Niger, par la Mauritanie, le Mali, et le Burkina-Faso, dont une partie aurait été volée par un groupe rival et une partie saisie à Niamey), trafic d’êtres humains et trafic d’armes au Mali ; il utilise des hommes du GATIA et notamment les services de Ahmoudou Ag Asriw pour la protection de ses convois, qui sont fréquemment attaqués par des hommes de la CMA ; il utilise aussi ses revenus pour corrompre les geoliers de membres des groupes armés amis.

Houka Houka Ag Alhousseini, nommé juge à Tombouctou par les djihadistes en 2012, connu pour avoir ordonné de couper des mains et tué une personne en 2012, en application de la charia, arrêté au mois de janvier 2014, relâché par les autorités maliennes au mois d’août de la même année ; installé alors au bord du lac Faguibine, puis intégré en 2017 par le gouverneur de Tombouctou sous la pression de Mohamed Ousmane Ag Mohamidoune, chef de la CPA, comme enseignant ; il continue de faire appliquer la charia en s'appuyant sur la brigade Al Furkan (JNIM) dans la zone où des groupes armés liés à Al-Qaida sont présents, et il est accusé de retarder l’application de l’accord de paix. Mais en septembre 2019, il est à Bamako "sur invitation de l’imam Mahmoud Dicko pour une rencontre de tous les leaders religieux du Mali"[\[90\]](#), dit-il, en réalité pour le lancement du mouvement politique de soutien à l’imam Dicko .

Ahmed Ag Albachar, beau-frère d’Attayoub Ag Intalla, l’un des frères de l’actuel Amenokal de Kidal, est accusé de détourner l’aide humanitaire pour satisfaire ses propres intérêts et les intérêts politiques du HCUA, en faisant régner la terreur, en menaçant les ONG et en contrôlant leurs activités, en faisant obstacle à l’acheminement de l’aide humanitaire, à l’accès à cette aide ou à sa distribution dans le pays ; à cette fin, il s’est proclamé président d’une commission humanitaire du HCUA, il assure par la persuasion ou la menace le monopole du transport de l’aide à sa propre compagnie de transport, et utilise son influence sur les groupes armés pour définir les organisations humanitaires qui peuvent ou non s’installer à Kidal, ce qui viole le principe défendu par l’ONU de neutralité des ONG humanitaires.

### Annexe III : Acronymes

Al-Furkan : une des katiba actives au Mali, affiliée à Al-Qaida

Al-Mourabitoun : une des katiba actives au Mali, affiliée à Al-Qaida, dirigée par Mokhtar Belmokhtar

CMA : Coordination des Mouvements de l'Azawad, organisme créé en 2014 pour coordonner

- [Mouvement national pour la libération de l'Azawad](#) (MNLA)
- [Haut conseil pour l'unité de l'Azawad](#) (HCUA)
- Une aile du [Mouvement arabe de l'Azawad](#) (MAA)

S'y rattachent les mouvements suivants :

- La [Coalition du peuple pour l'Azawad](#) (CPA)
- Une aile de la [Coordination des Mouvements et Front patriotique de résistance](#) (CM-FPR2)
- Le [Mouvement pour le salut de l'Azawad](#) (MSA)

CME : Coordination des mouvements de l'entente (CME) est une alliance de groupes armés maliens formée en [2017](#) et regroupant :

- Le [Mouvement pour le salut de l'Azawad](#), faction Chamanamas (MSA-C)
- La [Coalition du peuple pour l'Azawad](#) (CPA) ;
- Le [Congrès pour la justice dans l'Azawad](#) (CJA) ;
- Le [Front populaire de l'Azawad](#) (FPA) ;
- Le [Mouvement populaire pour le salut de l'Azawad](#) (MPSA)

Tous es groupes sont non signataires de l'accord d'Alger, mais ils ont eu un poids militaire suffisant pour obtenir du gouvernement que leurs combattants aient accès à Gao au MOC, puis au DDR

EIGS : l'État islamique dans le Grand Sahara est une organisation militaire djihadiste née le [15 mai 2015](#) d'une scission d'[Al-Mourabitoune](#) ; elle a prêté allégeance à l'[État islamique](#) et à son calife, [Abou Bakr al-Baghdadi](#), et a été officiellement reconnue le [30 octobre 2016](#)

GATIA : Groupe autodéfense touareg Imghad et alliés (GATIA), créé en [2014](#) en rassemblant les mouvements armés qui se sont opposés les mois précédents aux troupes du MNLA et du HCUA (avec une partie du MAA) défendant l'autonomie de Kidal ; il s'agit donc de la fraction loyaliste du MAA (composée d'Arabes de la tribu des [Lemhars](#)), d'une milice de [Touareg](#) de la tribu des Imghad, et des [Songhaï](#) de la [Coordination des Mouvements et Front patriotique de résistance](#) (CM-FPR). Son secrétaire général est Fahad Ag Almahmoud et son chef militaire le général [El Hadj Ag Gamou](#). Les liens de ce mouvement avec l'armée malienne ont été avérés de plusieurs manières.

G5 Sahel : institution créée en février 2014 par cinq États du Sahel (Mauritanie, Mali, Burkina Faso, Niger et Tchad) pour coordonner et suivre leurs politiques en matière de sécurité

GSIM : voir JNIM

HCUA : Haut conseil pour l'unité de l'Azawad, créé dès 2013 à l'initiative de [Mohamed Ag Intalla](#) qui appelle le [MNLA](#) et le [MIA](#) à rejoindre les forces de la famille de l'Amenokal (chef traditionnel) de Kidal pour trouver une solution politique négociée à la crise, tout en refusant la partition et le terrorisme ;

JNIM: *Jama'at Nusrat al-Islam wa al-Muslimeen*, c'est-à-dire *Groupe de Soutien à l'Islam et aux Musulmans* (GSIM), affilié à Al-Qaïda au Maghreb Islamique (AQMI), qui regroupe, depuis 2017 :

- Des katibas affiliées à Al-Qaïda : les katiba Tarik Ibn Ziyad, Youssef Ibn Tachfin et Al Furqan ;
- le groupe Al-Mourabitoune de Mokhtar Belmokhtar, fusion d'éléments du MUJAO et de la katiba des Entrubannés de Mokhtar Belmokhtar ;
- Ansar Dine, d'Iyad Ag Ghaly
- La brigade de la forêt de Serma, localisée au sud de Boni, mal connue mais qui affronte Barkhane en janvier 2019
- Le Front de libération du Macina, ou plutôt katiba Macina, d'Amadou Koufa

MAA/Plateforme : comme l'expression l'indique, partie du MAA qui s'est déclarée loyaliste

MAA-CMA : partie du MAA, essentiellement présente à Ber, qui s'est rangée du côté de la CMA,

MINUSMA : Mission des Nations-Unies pour la Stabilisation du Mali

MNLA : Mouvement national de libération de l'Azawad, créé en 2011, se battant d'abord pour obtenir l'indépendance de l'Azawad, puis dès 2013 l'autonomie, suite à l'évolution du rapport des forces entre mouvements armés et forces étrangères

MSA-D : le Mouvement pour le salut de l'Azawad des Daoussak (MSA-D), résulte d'une scission au sein du MNLA en 2016 ; son chef est l'ancien porte-parole du MNLA, Moussa Ag Acharatoumane, chef de la tribu [touarègue](#) des Daoussahak ; il est affilié à la Plateforme

ONUDDC : Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

Plateforme ou plutôt Plateforme des mouvements du 14 juin 2014 d'Alger, est un regroupement de mouvements armés loyalistes, formé à Alger pendant les négociations de l'accord, afin d'obtenir une place à la table des négociations :

- Le [Groupe autodéfense touareg Imghad et alliés](#) (GATIA)
- La [Coordination des mouvements et Front patriotique de résistance](#) (CM-FPR), elle-même associant mouvements : [Ganda Koy](#), [Ganda Izo](#) et les [Forces de libération des régions Nord du Mali](#) (FLN)
- Diverses ailes loyalistes du [Mouvement arabe de l'Azawad](#) (MAA)
- Le [Mouvement populaire pour le salut de l'Azawad](#) (MPSA), né pendant les pourparlers d'Alger d'une scission du MAA

- Le [Front populaire de l'Azawad](#) (FPA), créé dès 2012 par un ancien colonel de la douane malienne, ancien du MNLA, aux allégeances politiques variées depuis lors

auxquels se sont joints plus tard :

- Le [Mouvement pour la défense de la patrie](#) (MDP), formé en 2016 et composé essentiellement de peuls séduits par la perspective du DDR
- Le [Mouvement pour le salut de l'Azawad](#) (MSA), à partir de juillet 2019 ; ses dirigeants sont d'anciens du MNLA, indépendantistes, qui n'ont pas pu se faire une place à Kidal après l'intervention française, ni ensuite à Menaka, et qui s'affirment désormais loyalistes pour avoir une place dans le processus de paix

## Notes et références

[1] [William Assanvo](#) , [Baba Dakono](#) , [Lori-Anne Théroux-Bénoni](#) et [Ibrahim Maïga](#), Extrémisme violent, criminalité organisée et conflits locaux dans le Liptako-Gourma, <https://issafrica.org/fr/recherches/rapport-sur-lafrique-de-louest/extremisme-violent-criminalite-organisee-et-conflits-locaux-dans-le-liptako-gourma> , décembre 2019

[2] <https://www.jeuneafrique.com/661891/politique/mali-mahamat-saleh-annadif-il-y-a-un-malentendu-la-minusma-na-pas-le-mandat-pour-lutter-contre-le-terrorisme/>

[3] Dès le lendemain du premier tour, 16 candidats ont signé une déclaration commune sur ce sujet, cf. <https://www.maliweb.net/politique/declaration-commune-sur-le-scrutin-du-29-juillet-2018-2770467.html>

[4] Joseph Brunet-Jailly : Quelques résultats des enquêtes d'opinion au Mali, août 2019

[5] Résolution 2100(2013), <https://minusma.unmissions.org/r%C3%A9solution-2100> p. 1

[6] Résolution 2100(2013), <https://minusma.unmissions.org/r%C3%A9solution-2100> § 8

[7] Idem § 17

[8] Un mandat robuste "autorise à « employer tous les moyens nécessaires » pour prévenir toute tentative de troubler le processus politique, pour protéger les civils en cas de menace imminente d'atteinte à l'intégrité physique des personnes ou pour aider les autorités nationales à maintenir l'ordre public.[...] Le maintien de la paix robuste implique l'emploi de la force au niveau tactique avec l'autorisation du Conseil de sécurité et le consentement du pays hôte ou des principales parties au conflit." Cf. <https://peacekeeping.un.org/fr/principles-of-peacekeeping>

[9] Résolution 2164 (2014), [https://minusma.unmissions.org/sites/default/files/n1444324\\_fr.pdf](https://minusma.unmissions.org/sites/default/files/n1444324_fr.pdf) § 13 a) iv)

[10] Résolution 2164 (2014), [https://minusma.unmissions.org/sites/default/files/n1444324\\_fr.pdf](https://minusma.unmissions.org/sites/default/files/n1444324_fr.pdf) § 13 a) i)

[11] Résolution 2227 (2015), [https://minusma.unmissions.org/sites/default/files/n1520117\\_1.pdf](https://minusma.unmissions.org/sites/default/files/n1520117_1.pdf) § 14 c)

[12] Idem, alinea 14 b) iv)

[13] <http://www.maliweb.net/la-situation-politique-et-securitaire-au-nord/arnauld-akodjenou-de-la-minusma-notre-mandat-ne-nous-permet-pas-de-lutter-contre-les-groupes-djihadistes-et-terroristes-1040962.html>

[14] Pour les troupes françaises, Résolution 2100(2013), <https://minusma.unmissions.org/r%C3%A9solution-2100> § 18

[15] Résolution 2227, article 13

[16] Résolution 2295 (2016),  
[https://minusma.unmissions.org/sites/default/files/160629\\_scr\\_2295\\_french.pdf](https://minusma.unmissions.org/sites/default/files/160629_scr_2295_french.pdf)

[17] Joseph Brunet-Jailly : L'accord d'Alger pour le Mali, un bon accord ?  
<https://blogs.mediapart.fr/joseph-brunet-jailly/blog/130415/accord-dalger-pour-le-mali-un-bon-accord>

[18] Résolution 2295 (2016), p. 1

[19] Résolution 2295 (2016),  
[https://minusma.unmissions.org/sites/default/files/160629\\_scr\\_2295\\_french.pdf](https://minusma.unmissions.org/sites/default/files/160629_scr_2295_french.pdf) , p. 2 5<sup>ème</sup> considérant et § 19 a) iv)

[20] <https://www.france24.com/fr/20170621-mali-report-referendum-revision-constitution>

[21] Résolution 2364 (2017)

[22] Déjà en 2015, il a fallu des arrangements tenus secrets pour que la CMA signe enfin l'accord d'Alger, comme il a été rappelé dans un récent débat télévisé,  
<https://www.youtube.com/watch?v=5Ewmbm60Rus&feature=youtu.be> 90 mn

[23] Par exemple une importante délégation des réfugiés de Mauritanie, dont le président prétend qu'elle dispose de mécanismes nécessaires pour sécuriser le retour des réfugiés dans les zones, cf. <https://kibaru.ml/fr/art/5e-jour-de-la-conf%C3%A9rence-d-entente-nationale-arriv%C3%A9e-des-r%C3%A9fugi%C3%A9s-maliens-vivant-en-mauritanie> ; voir aussi : Processus de paix, des réfugiés comme fonds de commerce, L'Indicateur du Renouveau, 24 Mar 2017, <http://maliactu.net/mali-processus-de-paix-des-refugies-comme-fonds-de-commerce/>

[24] Le nombre de participants serait passé de 300 à 900 cf. <https://maliactu.net/mali-conference-dentente-nationale-la-consecration/>

[25] [https://base.afrique-gouvernance.net/docs/rapport\\_cen\\_final.pdf](https://base.afrique-gouvernance.net/docs/rapport_cen_final.pdf) p. 63 et p. 90

[26] [http://malijet.com/a\\_la\\_une\\_du\\_mali/186332-negociateur-djihadistes-maliens-president-fouvoie.html](http://malijet.com/a_la_une_du_mali/186332-negociateur-djihadistes-maliens-president-fouvoie.html) ; voir aussi : Entretien accordé par le Chef de l'Etat Malien à Christophe Boisbouvier le 20 mai 2017, diffusé sur **rfi.fr le samedi 20 mai 2017, transcrit sur Maliweb** le 20 mai 2017, <http://www.maliweb.net/la-situation-politique-et-securitaire-au-nord/ibk-rfi-president-macr-on-semble-determine-a-aider-force-2262692.html>

[27] République du Mali, Actes de la conférence d'entente nationale, 27 mars-2 avril 2017, <https://sites.clas.ufl.edu/africa-sahelresearch/files/RAPPORT-Confe%CC%81rence-d27Entente-Nationale.pdf>, p. 62 et p. 89

[28] <http://www.maliweb.net/la-situation-politique-et-securitaire-au-nord/arnauld-akodjenou-de-la-minusma-notre-mandat-ne-nous-permet-pas-de-lutter-contre-les-groupes-djihadistes-et-terroristes-1040962.html>

[29] Au point que sur 7 réunions consécutives du comité de suivi de l'accord (CSA), deux ont été paralysées par les revendications des représentants des groupes signataires quant à leurs rémunérations, cf. Rapport final du Groupe d'experts créé en application de la résolution 2374 (2017) du Conseil de sécurité sur le Mali, document S/2018/581, § 31

[30] Ce groupe est chargé d'identifier les personnes qui pourraient s'être rendues passibles des sanctions individuelles annoncées par le Conseil de sécurité

[31] Groupe d'experts créé en application de la résolution 2374 (2017) du Conseil de sécurité sur le Mali, Rapport final 2018, document S/2018/581, p. 4

[32] *Idem* p. 5

[33] Accord pour la paix et la réconciliation du Mali, issu du processus d'Alger, <https://photos.state.gov/libraries/mali/328671/peace-accord-translations/1-accord-paix-et-reconciliation-francais.pdf>

[34] Groupe d'experts créé en application de la résolution 2374 (2017) du Conseil de sécurité sur le Mali, Rapport final 2018, document S/2018/581, § 20

[35] *idem*, § 39

[36] Résolution 2100(2013), [https://minusma.unmissions.org/sites/default/files/n1331418\\_fr.pdf](https://minusma.unmissions.org/sites/default/files/n1331418_fr.pdf), § 38

[37] Résolution 2227(2015), [https://minusma.unmissions.org/sites/default/files/n1520117\\_1.pdf](https://minusma.unmissions.org/sites/default/files/n1520117_1.pdf), p. 3, avant dernier considérant, et § 28

[38] Résolution 2295 (2016), p. 3

[39] Il est admis que les djihadistes sont tributaires, pour leurs opérations militaires, du matériel roulant et des armements appartenant aux trafiquants, équipements qui servent habituellement à la protection des convois de drogue.

[40] Depuis l'intervention d'In-Khalil, voir la synthèse de l'ICG : Narcotrafic, violence et politique au Nord du Mali,

**Report 267**, 13 December 2018,

<https://www.crisisgroup.org/fr/africa/sahel/mali/267-narcotrafic-violence-et-politique-au-nord-du-mali#>, voir aussi [https://www.lexpress.fr/actualite/monde/afrique/cocaine-revelations-sur-la-poudriere-malienne\\_1683121.html](https://www.lexpress.fr/actualite/monde/afrique/cocaine-revelations-sur-la-poudriere-malienne_1683121.html)

[41] Groupe d'experts créé en application de la résolution 2374 (2017) du Conseil de sécurité sur le Mali, Rapport final 2018, document S/2018/581, § 22

[42] Résolution 2364(2017), dernier considérant p. 3 et § 43

[43] Résolution 2374(2017), [https://minusma.unmissions.org/sites/default/files/resolution\\_2374\\_fr.pdf](https://minusma.unmissions.org/sites/default/files/resolution_2374_fr.pdf) , considérants p. 2 et § 8

[44] Résolution 2391(2017), [https://minusma.unmissions.org/sites/default/files/resolution\\_2391\\_2017.pdf](https://minusma.unmissions.org/sites/default/files/resolution_2391_2017.pdf) , 4<sup>ème</sup> considérant p. 1 et § 32

[45] <https://www.unov.org/unov/fr/unodc.html>

[46] Rapport final du Groupe d'experts créé en application de la résolution 2374 (2017) du Conseil de sécurité sur le Mali, document S/2018/581, <https://reliefweb.int/report/mali/rapport-final-du-groupe-d-experts-cr-en-application-de-la-resolution-2374-2017-du> ; et Rapport final du Groupe d'experts créé en application de la résolution 2374 (2017) du Conseil de sécurité sur le Mali et reconduit par la résolution 2432 (2018), document S/2019/636, <https://reliefweb.int/report/mali/rapport-final-du-groupe-d-experts-cr-en-application-de-la-r-solution-2374-2017-du-0>

[47] JNIM (pour : Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans) résulte de la fusion, annoncée en 2017, d'[Ansar Dine](#), des forces d'[Al-Qaïda au Maghreb islamique](#) (AQMI) dans le [Sahel](#), de la [katiba Macina](#) et de la katiba [Al-Mourabitoune](#).

[48] Rapport final du Groupe d'experts créé en application de la résolution 2374 (2017) du Conseil de sécurité sur le Mali et reconduit par la résolution 2432 (2018), document S/2019/636, 105 p., note 68

[49] Idem § 70

[50] Idem § 81

[51] Idem § 84

[52] Idem § 87

[53] Idem § 93

[54] Idem § 95

[55] Idem § 96

[56] Idem note 109

[57] Idem § 102

[58] RFI, 19-09-2019, repris par [maliweb](#), <https://www.maliweb.net/la-situation-politique-et-securitaire-au-nord/mali-le-niger-accuse-des-membres-du-hcua-de-complicite-avec-les-terroristes-2839650.html>

[59] Rapport final du Groupe d'experts créé en application de la résolution 2374 (2017) du Conseil de sécurité sur le Mali et reconduit par la résolution 2432 (2018), § 111

[60] Communiqué conjoint: Rencontre CMA-Plateforme tenue le 17 septembre 2019 à Kidal, <https://malijet.com/communiqués-de-presse/233049-communicé-conjoint-rencontre-cma-plateforme-tenue-a-le-17-septe.html> , 18 septembre 2019

[61] <http://bamada.net/bicephalisme-au-sein-de-la-plateforme-le-silence-assourdissant-de-la-mediation-internationale-et-du-csa>

[62] « *La coordination des mouvements de l'Azawad suspend sa participation au dialogue national inclusif suite aux propos du Président de la République qui officialisent la possibilité de rediscuter certaines dispositions de l'accord pour la paix* », a déclaré le porte-parole de la CMA, Moussa Ag Attaher, le 25 septembre 2019, cf. <https://www.maliweb.net/non-classe/mali-la-cma-suspend-sa-participation-au-dialogue-national-inclusif-2840702.html>

[63] Dans son discours du 59<sup>ème</sup> anniversaire de l'indépendance du Mali, le 22 septembre 2019, le Président a déclaré : " je tiens à réaffirmer l'attachement du Gouvernement malien à cet accord, quitte à en discuter certaines dispositions, l'essentiel étant d'en conserver l'esprit" cf. <https://www.maliweb.net/politique/discours-a-la-nation-du-president-de-la-republique-a-loccasion-du-59e-anniversaire-de-lindependance-du-pays-2840062.html>

[64] Moctar Sow : Dialogue national inclusif, l'heure de vérité, *Malikile*, 16 décembre 2019, <https://malikile.com/wp-content/uploads/MALIKILE-514-2.pdf>

[65] <https://www.maliweb.net/la-situation-politique-et-securitaire-au-nord/letat-malien-decide-de-prendre-langue-avec-iyad-ag-ghali-2839129.html>

[66] <https://www.hdcentre.org/wp-content/uploads/2019/07/Accord-Kouakourou.pdf>

[67] Centre for Humanitarian Dialogue, <https://www.hdcentre.org/>

[68] <https://sahelien.com/mali-au-centre-kouakourou-sorganisent-contre-les-terroristes/> voir aussi <http://www.journaldumali.com/2017/09/28/kouakourou-resister-se-soumettre/>

[69] <https://sahelien.com/mali-au-centre-kouakourou-sorganisent-contre-les-terroristes/>

[70] <http://www.journaldumali.com/2017/09/28/kouakourou-resister-se-soumettre/>

[71] Communication téléphonique avec un habitant de Kouakourou, 6 juillet 2019 et 25 juillet 2019

[72] <https://www.hdcentre.org/fr/what-we-do/mediation-and-dialogue/>

[73] <https://www.maliweb.net/insecurite/gouvernance-et-lutte-contre-le-terrorisme-pourquoi-rejeter-loption-de-la-negociation-2850089.html>

[74] Résolution 2295 (2016), p. 4

[75] [https://www.lemonde.fr/afrique/article/2018/07/27/mali-iyad-ag-ghali-l-ennemi-numero-un-de-la-france\\_5336668\\_3212.html?xtmc=iyad\\_ag\\_ghali&xtcr=3](https://www.lemonde.fr/afrique/article/2018/07/27/mali-iyad-ag-ghali-l-ennemi-numero-un-de-la-france_5336668_3212.html?xtmc=iyad_ag_ghali&xtcr=3)

[76] Voir le mémorandum préparé par l'opposition à propos des TDR de la conférence, <http://www.malicom.net/memorandum-de-lopposition-pour-ameliorer-les-termes-de-referance-de-la-conference-dentente-nationale/>

[77] <https://sahelien.com/maliconference-dentente-nationale-le-spectre-du-report/>

[78] Moctar Sow : Interview IBK an 1 : Rien de concret, MALIKILÉ, n°447 du 09/09/2019, <https://malikile.com/wp-content/uploads/MALIKILE-447.pdf>

[79] <http://www.droit-afrique.com/upload/doc/mali/Mali-Code-2001-penal.pdf> , article 33

[80] Insécurité : Des prêcheurs armés signalés dans plusieurs villages du BéléDougou, MALIKILÉ, n°458 du 26/09/2019

[81] "Aujourd'hui, les chasseurs sont retranchés sur le plateau de Bandiagara. Dans le reste du pays dogon à Koro, Bankass, Douentza, ce sont désormais les groupes djihadistes qui dominant", MALIKILÉ, n°458 du 26/09/2019

[82] <https://www.un.org/press/fr/2019/sgsm19770.doc.htm> ou <https://www.maliweb.net/insecurite/mali-7-soldats-tues-dans-une-embuscade-imputee-aux-jihadistes-armee-2840885.html>

[83] Cf. Rapport final du Groupe d'experts créé en application de la résolution 2374 (2017) du Conseil de sécurité sur le Mali et reconduit par la résolution 2432 (2018), document S/2019/636, 105 p ; et Rapport final du Groupe d'experts créé en application de la résolution 2374 (2017) du Conseil de sécurité sur le Mali, document S/2018/581,

[84] Alghabass Ag Intalla a quitté Kidal le 5 décembre 2017 à bord d'un convoi composé de 23 véhicules, dont des pick-up équipés de mitrailleuses lourdes. Ce convoi n'a pas été déclaré aux forces internationales établies à Kidal, alors que cela est prévu dans les règles de la Commission technique de sécurité. Arrivant à Menaka trois jours plus tard, le convoi ne comptait pas moins de 65 véhicules.

[85] Etat Islamique en Irak et au Levant, principale organisation rivale de Al-Qaida

[86] La Coordination des mouvements de l'entente réunit des factions snon signataires qui ont eu un poids militaire suffisant pour faire plier le gouvernement qui, à Gao, leur a vouvert le MOC, puis le programme de –démobilisation-désarmement-réintégration, puis leur a cédé des présidences des autorités interimaies des cercles, cf. Rapport final du Groupe d'experts créé en application de la résolution 2374 (2017) du Conseil de sécurité sur le Mali, document S/2018/581, § 26, Sur le MOC de Gao, voir aussi *ibidem* § 42

[87] Ce dernier, par ailleurs représentant de la CODEM à Tombouctou, se signale aussi pour avoir favorisé la réhabilitation de Houka Ag Alhousseini, dit Houka, cadi de Tombouctou pendant la domination des jihadistes. Officiellement installé à Zouara en tant qu'enseignant, Houka a participé au congrès fondateur de la CME à Tin-Aouker du 28 au 30 avril 2018, auquel il a accordé sa bénédiction

[88] Voir les notices individuelles sous l'adresse générique <https://www.un.org/securitycouncil/content/NOM> où il suffit de remplacer NOM par le nom de la personne

[89] Sur le régime des sanctions, voir <https://www.un.org/securitycouncil/fr/sanctions/2374>

[90] <https://www.jeuneafrique.com/829056/politique/mali-quand-lancien-juge-islamique-de-tombouctou-au-temps-de-loccupation-jihadiste-se-pose-en-homme-de-paix/>